



RÈGLEMENT OFFICIEL – DUATHLON DES LIONS 2026

Article 1 – Organisation

Le Duathlon des Lions 2026 est organisé par le club **Les Lions Triathlon**, affilié à la Fédération Française de Triathlon.

L'épreuve se déroulera le dimanche 27 septembre à Saint-Marcel (27950),

Vincent Lucas (Président) 07.83.33.28.27

Sébastien Saillard (Responsable organisation) 06.95.34.63.35

Christelle Wattelet (Responsable organisation) 06.26.27.64.47

Email : leslionsorganisations@gmail.com

Site Internet : <https://leslionstriathlon.com/>

Facebook : <https://www.facebook.com/LesLionsTriathlon>

Elle est inscrite au calendrier officiel de la FFTRI et se déroule selon la **Réglementation Sportive en vigueur**.

Article 2 – Épreuves

L'événement comprend :

Épreuves Jeunes

- Mini Poussins/Poussins
- Pupilles
- Benjamin

Épreuves

- Format XS à partir de 12 ans
- Format S à partir de 16 ans



Distances

Jeunes

Catégorie	Càp 1	Vélo (route)	Cap2
Mini Poussins/Poussins	250 m	1 km	250m
Pupilles	500 m	2 km	500m
Benjamin	750m	6km	750m

Adultes-Juniors-Cadets-Minimes-Benjamin

Format	Càp 1	Vélo	Càp 2
XS	2.5 km	10 km	1.25 km
S	5 km	20 km	2.5 km

Les distances peuvent être ajustées par l'organisation.

Article 3 – Conditions de participation

3.1 Licenciés FFTRI

Participation autorisée avec licence **Compétition en cours de validité**.

3.2 Non licenciés

Obligation de fournir :

- Pass Compétition FFTRI
- Questionnaire de santé ou certificat médical conforme
- Pièce d'identité

3.3 Mineurs

- Autorisation parentale obligatoire

Article 4 – Inscriptions

- Inscription exclusivement en ligne via Tropevent: <https://www.tropevent.com>
- Aucune inscription sur place

Toute inscription est ferme et définitive.

Article 5 – Matériel

5.1 Vélo

- Vélo de route autorisé
- Vélo conforme à la réglementation FFTRI
- Vélos à assistance électrique interdits



- VTT obligatoire pour les courses jeunes

5.2 Casque

- Casque rigide homologué obligatoire
- Jugulaire attachée dès manipulation du vélo

5.3 Dossard

- Port obligatoire et visible. Le dossard doit rester visible pendant toute l'épreuve, devant pendant la course à pied, derrière pendant le vélo.
- Fixation en 3 points minimum ou ceinture porte-dossard
- Retrait des dossards au gymnase du cossec :

Courses	Retrait des dossards
S	8h à 8h30
XS	9h30 à 10h30
Mini poussins/poussins/pupilles	11h à 11h30
Benjamin	12h à 12h30

Article 6 – Règles sportives

6.1 Principe de l'épreuve

Le duathlon se déroule selon l'enchaînement :

Course à pied 1 → Vélo → Course à pied 2

6.2 Zone de transition

- Accès réservé aux concurrents
- Interdiction de monter sur le vélo dans le parc
- Casque attaché avant de décrocher le vélo
- Descente obligatoire avant la ligne de transition

6.3 Partie cycliste

⚠ Drafting interdit sur toutes les épreuves

- Distance réglementaire entre concurrents à respecter
- Dépassement limité dans le temps
- Rouler à droite obligatoire

Tout non-respect entraîne sanction.



6.4 Assistance

- Assistance extérieure interdite
- Suivi par véhicule interdit

Article 7 – Sécurité

- Parcours ouverts à la circulation
- Respect strict du code de la route
- Signaleurs présents

Une équipe médicale et un dispositif de secours sont déployés.

Article 8 – Chronométrage

Le chronométrage est effectué par Tropevent.

Article 9 – Départs

- Les concurrents doivent se présenter 10 minutes avant le départ
- Briefing obligatoire avant chaque course

Courses	Départs
S	9h
XS	11h
Mini poussins/poussins	12h
Pupilles	12h30
Benjamins	13h

Article 10 – Ravitaillement

- Ravitaillement à l'arrivée

Article 11 – Abandon

Tout abandon doit être signalé à l'organisation.



Article 12 – Arbitrage et pénalités

L'épreuve est placée sous l'autorité du corps arbitral FFTRI.

Sanctions possibles :

- Carton bleu : pénalité de temps
- Carton jaune : avertissement
- Carton rouge : disqualification

Trois cartons bleus entraînent une disqualification.

Article 13 – Classements et récompenses

- Classement individuel par catégorie
- Podium pour les 3 premiers au scratch (F/H)

Aucun cumul de récompenses.

Article 14 – Assurance

L'organisateur est couvert en responsabilité civile.

Les participants doivent être couverts individuellement.

Article 15 – Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas :

- de vol
- de perte de matériel
- d'accident lié au non-respect des règles

Article 16 – Données personnelles

Conformément à la législation en vigueur, les participants disposent d'un droit d'accès et de rectification.

Article 17 – Droit à l'image

L'inscription vaut acceptation de l'utilisation des images à des fins de communication.



Article 18 – Annulation

En cas d'annulation pour force majeure :

- remboursement hors frais de gestion

Aucun remboursement en cas de désistement